

Quelles organisations pour la profession et quelle est leur évolution ?

De l'amont, la production forestière, à l'aval, la transformation du bois (sciages, panneaux, papiers et cartons, meuble, construction, énergie, etc.), la filière forêt-bois compte un grand nombre d'acteurs professionnels, assez dispersés et aux intérêts plus ou moins divergents. A partir de 2012, un effort sans précédent de regroupement des professionnels et des pouvoirs publics de la filière bois a vu le jour, traduisant un nouvel élan pour le matériau et la forêt. Quels en sont les grandes lignes et les enjeux ?

Quels atouts et quels enjeux pour une filière regroupée ?

Il est fondamental que l'amont et l'aval de la filière, producteurs forestiers et transformateurs, travaillent de concert. Ensemble, forestiers, exploitants, transformateurs et pouvoirs publics peuvent constituer une force capable de peser sur des choix stratégiques. L'histoire récente du secteur forêt-bois en France a montré que la fragmentation du secteur n'a pu contrer, par exemple, la suppression en 200 d'un instrument majeur : le Fonds Forestier National, une incitation parafiscale (compte spécial du Trésor) créé en 1946, qui a permis d'accroître sensiblement la ressource forestière.. D'un côté, l'amont a un besoin majeur de l'aval pour commercialiser sa production et définir les besoins futurs qui orienteront ses choix sylvicoles. De l'autre, l'aval et l'économie de notre pays, la production de composants ou ouvrages stockant le carbone, l'amélioration de notre balance commerciale, comme la création d'emplois sont conditionnés par la sortie du bois de la forêt vers les industries de transformation. « Rien ne sert de pousser par l'amont, il faut tirer par l'aval » pourrait écrire de nos jours un forestier fabuliste. La société a une perception paradoxale de la forêt et du bois : le milieu forestier et le matériau bois sont recherchés, mais la coupe d'un arbre est rejetée. Face au risque de sanctuarisation de la forêt, il faut défendre le message de la gestion durable et le fait que l'on peut extraire du bois de la forêt pour la faire vivre la forêt » et non pour la piller. Dans le contexte des peurs de notre XXI^e siècle, l'acceptabilité psychosociologique d'une forêt exploitée passe par une explication scientifique que les forestiers doivent communiquer. L'enjeu majeur du couplage forêt-transformation du bois passe bien par le regroupement des acteurs tout en maintenant les subsidiarités nécessaires au « bien vivre » des structures composantes du tout.

Comment les inter-professions sont-elles organisées ?

Trois structures ont été mises en place, une d'amont (France Bois Forêt), une d'aval (France Bois Industries Entreprises), catalyseur et la troisième, transversale (France Bois Région). Elles sont décrites dans le tableau 1 (page suivante). Un comité de liaison assure la cohérence entre ces trois structures aux échelles nationales et régionales..

Comment sont organisés les pouvoirs publics ?

Les pouvoirs publics interviennent au niveau national principalement au travers de 4 ministères :

- pour la forêt, et les industries du bois dites de « première transformation » (sciage, tranchage, déroulage), le *Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt* avec sa Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires ;oppement Durable et de l'Energie,
- pour les autres industries (panneaux, pâte, industries du bois construction, ameublement), le *Ministère du Redressement Productif* chargé de l'Industrie ;
- pour les fonctions environnementales de la forêt (conservation de l'eau et des sols, biodiversité, énergie et climat), le *Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie* ;

- pour le bois en matière d'habitation, le *Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement*, rattaché au précédent, avec sa Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages.

Comme pour les autres secteurs d'activité socio-économique, les deux ministères chargés de l'enseignement et de la recherche (*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*, et *Ministère de l'Éducation Nationale*) sont également concernés. Le *Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois* est l'instance de coordination de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile

Tableau 1. Organisation du secteur professionnel

<p style="text-align: center;">FRANCE BOIS FORET (FBF)</p>	<p style="text-align: center;">FRANCE BOIS INDUSTRIES ENTREPRISES (FBIE)</p>
<p>Cette interprofession regroupe 14 organisations professionnelles et prélève un financement de 6,2 millions d'euros environ au travers de la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) dont 50% est destiné à la communication :</p> <p>Fédération des Forestiers Privés de France (FBF) Office National des Forêts (ONF) Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) Fédération des Bois Tranchés (FBT) Syndicat industrie et services de la palette (SYPAL) Syndicat emballage industriel logistique associée (SEILA) Syndicat national des Industries de l'emballage léger en bois (SIEL) Fédération Nationale du Bois (exploitants, scieurs!) (FNB) Féd. Nat. des Entrepreneurs des territoires (FNEDT) Syndicat national des Pépiniéristes forestiers (SNPF) GIE semences forestières améliorées Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP) Le Commerce du Bois (LCB)</p>	<p>Cette autre interprofession regroupe 11 organisations professionnelles et, au travers du Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois et de la taxe affectée collectée par cet organisme, mobilise 11 M€ dont environ 30% est attribué à des actions de recherche et de développement par l'Institut technologique Forêt, Cellulose, Bois construction, Ameublement (FCBA).</p> <p>Union des Industries du Bois (UIB) Fédération Française des Producteurs de Pâtes de Cellulose (FFPC/COPACEL) Union Nationale des Industries Française de l'Ameublement (UNIFA) Fédération Française du Bâtiment Charpente Menuiserie Parquet (FFB-CMP) Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises (CAPEB) Union Nationale de l'Artisanat Charpente Menuiserie Agencement (UNA-CMA) Fédération Nationale du Bois (FNB) Fédération des services énergie environnement (FEDENE) Comité interprofessionnel du bois énergie (CIBE) Le Commerce du Bois (LCB) France Bois Région (FBR)</p>
<p style="text-align: center;">FRANCE BOIS REGION</p> <p>Transversalement à toutes ces professions existent aussi, au niveau régional, des interprofessions dont certaines (GIPEBLOR) sont très anciennes (40 ans). Ces vingt-deux « interpros » sont regroupées au sein de FRANCE BOIS REGION. A elles toutes, elles lèvent aux différents niveaux régionaux de l'ordre de 10M€.</p>	

Quels supports techniques pour la filière ?

La filière dispose de deux Centres Techniques Industriels (CTI), FCBA (Institut Technologique Forêt, Cellulose, Bois construction, Ameublement) pour l'ensemble de ces professions et le CTP (Centre Technique du Papier), associé pour les fibres et la pâte à FCBA au travers d'InTechFibres. Ces CTI travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la recherche fondamentale : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), et le Centre International de Recherche Agronomique pour le développement (CIRAD).

9.06 2012, un ambitieux projet forêt-bois des professions

Les professionnels de FBF et FBIE ont élaboré un projet commun. Ce « Projet Forêt-Bois pour la France » a pour objectif de développer, à l'horizon 2020, une filière Forêt-Bois stratégique à haut potentiel écologique, économique et social (fig.1).

La vision stratégique des professions à l'horizon 2020 consiste en :

- Création de 25 000 emplois non délocalisables,
- Contribution à l'objectif de création de 500 000 logements par an et à la rénovation énergétique,
- Réduction du déficit commercial,
- Adaptation de la forêt au changement climatique,
- Maintien de la biodiversité et des services éco-systémiques,
- Optimisation de la collecte de bois,
- Valorisation de tous les usages du bois.

Un des principaux outils de ce projet est la mise en œuvre d'un **Fonds Forestier Stratégique Carbone (FFSC)**. Celui-ci sera alimenté par 25% des montants annuels issus de la mise aux enchères des quotas carbone et aura pour but de financer des reboisements et des actions collectives (promotion, innovation).



Figure 1. Cercle vertueux de la filière forêt-bois

2013-2014, Produire français : la filière bois dans le dispositif national

Le **Conseil National de l'Industrie** est une instance permanente d'expertise et de consultation pour le gouvernement, représentative de tous les acteurs de l'industrie, un lieu d'élaboration et de conduite d'actions de transformation du tissu productif français. Le Président de la République le 12 septembre 2013, a annoncé que la filière bois devenait la quatorzième filière stratégique nationale et à ce titre sera dotée d'un *Comité Stratégique de Filière* (CSF CNI) présidé par les Ministres chargés de l'Agriculture et de l'Industrie et vice-présidé par un industriel. Ce Comité s'est doté de sept groupes de travail (outils et analyse stratégique, financement et accompagnement des entreprises, emploi et compétences, innovation et développement technique, innovation et développement marchés, transition écologique, et approvisionnement) qui vont élaborer la stratégie de filière en 2014. Il a annoncé également le lancement dans le cadre du **Plan Nouvelle France Industrielle** (PNFI), *un projet industriel bois* piloté par deux industriels qui consiste à développer des bâtiments de grande hauteur, dix niveaux en logements et 15 en bureaux, à l'échéance de 2018. FCBA et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) font partie de l'équipe.

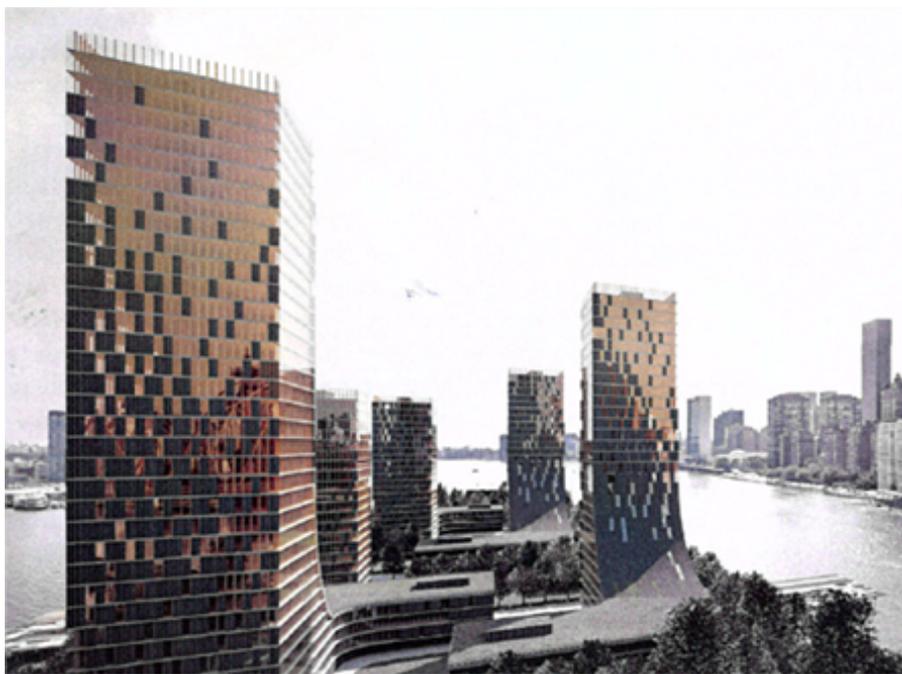


Figure 2. Construire la ville de demain avec des immeubles en bois, aménager des espaces de vie innovants avec le bois

Ce qu'il faut retenir

- Le regroupement des professionnels du bois en trois entités travaillant en commun
- Réactivation du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois, et lancement d'un plan national d'action pour l'avenir, par les Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Industrie et du Logement
- Un Comité Stratégique de Filière (CSF) du Conseil National de l'Industriel (CNI) va élaborer la stratégie de la filière dont l'une des actions sera le Plan Nouvelle France Industrielle (PNFI) bois visant à développer des bâtiments de grande hauteur avec du bois.